

La lettre

du Maire

lettre d'information de la ville de Juvignac
JUIN-JUILLET 2010

Edito

Elle court, elle court la rumeur,
elle s'amplifie au fil du temps,
devient monstrueuse,
bête et méchante.

Elle a été inventée au départ
probablement par quelques gens
un peu simples, ou bien perfides
qui ne semblent pas comprendre
à quel point
elle peut être pernicieuse.

Ainsi à Juvignac,
un bruit perturbe les esprits.
Il serait soi-disant fait état que
l'actuelle station Elf,
serait déjà vendue
et qu'un immeuble
de six étages y prendrait place.

Balivernes,
seuls les immeubles de R+1 sont
permis dans cette zone.
Fantaisie, née d'esprits perturbés
puisque nous nous sommes
portés acquéreurs auprès
de la direction du pétrolier
pour y implanter un jardin,
un petit parking
et nous avons l'intention
de réserver l'édifice en place,
afin d'y aménager
une maison des associations.

L'entrée de Juvignac
mérite un traitement paysager
qui montrera que notre ville
est bien «Juvignac la verte».

Votre lieu débouée

Danièle Antoine Santonja
Chevalier de la Légion d'honneur,
Maire de Juvignac,
Vice Présidente de Montpellier Agglomération

➤ Compte-rendu du Conseil municipal du 7 juin 2010

*Vœu en soutien à la mobilisation pour la libération
d'Hervé GHESQUIERE et Stéphane TAPONIER,
journalistes de France 3, otages en Afghanistan.*

Budget communal Décision modificative n°2

Le conseil Municipal adopte à la majorité la décision modificative n°2 en tenant compte des restes à réaliser 2009 :

➤ Dépenses de fonctionnement :	127 039 €	➤ Dépenses d'investissement :	1 740 099 €
➤ Recettes de fonctionnement :	127 039 €	➤ Recettes d'investissement :	1 740 099 €

Subventions 2010

Lou Cantou	8 000 €
Anciens combattants de Juvignac	1 200 €
Anciens combattants de Juvignac - Subvention exceptionnelle (congrès national)	250 €
Prévention Routière - Comité Départemental de l'Hérault	250 €
Association du Personnel Communal de Juvignac	750 €
Association Maill'Age	2 225 €
Juvignac Auto Sport	1 500 €
Avenir Sportif de Juvignac	24 000 €
Association Juvignac Badminton	700 €
Juvignac Basket Association	2 500 €
École de danse classique de Juvignac	2 500 €
Association du golf de Fontcaude	2 500 €
Juvignac Handball	8 600 €
Juvigym	2 600 €
Kung fu Shaulin 34	700 €
Juvignac Karaté Club	3 300 €
Association Kadanse	700 €
Tennis club municipal de Juvignac	8 500 €
Plaisir de Lire	1 000 €
Ateliers des Arts Décoratifs	290 €
Juvignac Occitan	400 €
Plaisir Auto Rétro	730 €

Révision du PLU

Suivant les articles L 123-1 et 123-9 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal adopte à la majorité le Plan d'Aménagement et de Développement Durable suivant (PADD) :

Le PADD est la clef de voûte du PLU. Il expose le projet communal (les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme) dans le respect des principes de développement durable du code de l'urbanisme (issus de la loi SRU et maintenant du Grenelle I et II)

Trois principes à respecter :

- le principe d'équilibre (entre développement urbain et protection des espaces naturels et agricoles)
- le principe de diversité urbaine et de mixité sociale
- le principe de protection (utilisation économe de l'espace, maîtrise des besoins liés aux déplacements et à la circulation automobile, prévention des risques majeurs et préservation des ressources naturelles, du paysage et du patrimoine bâti)

Pour Juvignac, il a été fait le constat d'une ville en pleine dynamique de développement, une commune porteuse d'enjeux et qui s'inscrit de plus en plus dans une démarche de développement durable (cf. projet de ZAC de Caunelle / voir les évolutions apportées au PADD qui touchent notamment à la question des déplacements avec la primauté donnée aux modes «doux» et aux Transports en commun)

Trois grandes orientations ont été retenues

- une nouvelle stratégie de développement adaptée au territoire communal et à ses enjeux
- une dynamique de rénovation urbaine
- la prise en compte des valeurs paysagères et environnementales ainsi que du patrimoine bâti

Ces orientations prennent en compte les obligations imposées à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Montpellier par :

- le SCOT (il détermine les secteurs de développement urbain avec des objectifs de densité)

- le PLH (il fixe les objectifs en termes de logements à créer, soit 345 logements sur Juvignac pour la période 2007/2012)

- le PDU

Pour Juvignac, le PLU prévoit un développement soutenu avec une population estimée d'environ 12 à 13.000 habitants à l'horizon 2020/2025. Cette dynamique aura des conséquences sur les besoins en équipements. À plus long terme, le développement est prévu sur Naussargues (ZAD). À court et moyen terme, c'est la ZAC de Caunelle qui va répondre à l'essentiel des besoins en logements

Une nouvelle stratégie de développement adaptée au territoire communal et à ses enjeux

Le développement urbain futur de Juvignac porte sur plusieurs grands projets qui s'inscrivent en cohérence avec leur environnement proche :

- les Thermes de Fontcaude
- la ZAC de Caunelle
- Marco Polo / le Labournas
- Naussargues

Ce développement urbain impose à la commune de réfléchir à une nouvelle organisation des déplacements avec :

- des déplacements «doux» privilégiés et la maîtrise des circulations automobiles dans les nouveaux quartiers
- le désenclavement du quartier de Fontcaude
- la réorganisation des circulations dans le quartier des Garrigues
- des zones de circulation apaisée

Une dynamique de rénovation urbaine

Juvignac a connu un développement résidentiel rapide et très consommateur d'espace qui n'a pas permis la création d'une véritable polarité urbaine. L'objectif du PLU est d'affirmer la nouvelle centralité du «Cœur

de Ville» de Juvignac (Allées de l'Europe) qui est bien réelle aujourd'hui avec la nouvelle mairie, et la médiathèque en cours de réalisation

La prise en compte des valeurs paysagères, environnementales et du patrimoine bâti

Une grande partie du territoire communal (environ 690 hectares) est aujourd'hui encore dominée par les espaces naturels. L'importance des garrigues et des boisements associés à la présence remarquable de la ripisylve de la Mosson donne à Juvignac l'image d'une commune «verte» («Juvignac la Verte»). Le Golf de Fontcaude, véritable «poumon vert» face à l'urbanisation dense de la Paillade, y participe également

Juvignac entend conforter cette image de commune «verte»

Enfin, l'accent est mis sur la nécessité de prendre en compte les risques naturels majeurs et les nuisances qui affectent le territoire communal :

- risque d'inondations (prise en compte du PPRI)
- risque d'incendies (prise en compte du PPRIF)
- nuisances acoustiques liées aux infrastructures routières

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

PLH : Programme Local d'Habitat

PDU : Plan de Déplacement Urbain

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

ZAD : Zone d'Aménagement Différée

PPRI : Plan de Prévention des Risques et d'Inondations

PPRIF : Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts



Modification du GR 653

Le Conseil municipal souhaite que cet itinéraire soit sur la commune et demande, le maintien de l'itinéraire ou bien la création d'un GR 653 bis ou alors par un bouclage du GR 653 modifié, afin de permettre aux randonneurs de profiter du cadre splendide offert par les berges de la MOSSON.



Programme des équipements publics de la ZAC de Caunelle

Cette opération de ZAC s'inscrit dans le cadre du développement de la Commune de Juvignac dans la partie Nord du village. Elle porte sur la création de 1.300 logements pour une superficie d'environ 35,6 hectares, délimitée au nord par l'avenue des Thermes du Golf, à l'Est par le domaine de Caunelle et les berges de la Mosson, au sud par des lotissements d'habitations groupées et des équipements sportifs, et à l'ouest par le lotissement du parc Saint-Hubert. Les équipements publics d'eau potable et d'assainissement des eaux usées seront à réaliser dans le cadre d'une concession d'aménagement.



Taxe locale sur la publicité extérieure Report

Par délibération du 10 mars 2010, le Conseil municipal décidait d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2011, la taxe locale sur la publicité extérieure.

Les travaux liés à l'arrivée sur Juvignac de la 3^{ème} ligne de tramway vont entraîner de grosses perturbations au niveau des accès sur Juvignac. Avec les enseignements tirés des lignes 1 & 2, il apparaît que ces perturbations ne seront pas neutres pour le commerce local (baisse du chiffre d'affaires).

Au vu de ce qui précède, et compte-tenu de la durée prévisible des travaux (18 mois), le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter la date d'effet d'application de la taxe locale sur les emplacements publicitaires du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2012.

Location et maintenance de la flotte automobile Avenant n°2 du marché

L'avenant n°2 porte sur la nécessité pour le service technique d'avoir un véhicule utilitaire pour les agents en charge de l'entretien des voiries.

Des nouvelles du Tramway

«Le 3 février 2003, sous la présidence de Mme le Maire, choix fut fait en mairie du futur tracé du Tramway sur la commune, en concertation avec les élus délégués et responsables de l'agglomération de Montpellier et la TAM. Ensuite, enquêtes publiques, confirmation du choix du tracé, DUP... Création de la ZAC de Caunelles : un nouveau écoquartier exceptionnel qui s'articulera autour de cet axe majeur que représente l'arrivée du Tramway sur la commune. Début des travaux de la 3^{ème} ligne sur les communes de Montpellier, Lattes et Pérols. Aujourd'hui le Tramway toque à notre porte, nous allons lui ouvrir, l'accueillir et lui dire : bienvenue à Juvignac»

Jean-Claude Bouisseren
Conseiller municipal délégué aux transports

Quelques dates prévisionnelles :

- **Mi-juillet** : mise en place de la palissade et démolition du mur du domaine de Caunelles.
- **Fin juillet et mois d'août** : reconstruction du mur du domaine de Caunelles.
- **Début septembre 2010 à fin août 2011** : construction du pont de la Mosson longueur : 42 m 85, largeur : 9 m 40, hauteur : 4 m 95, le tablier reposera sur 4 poutres métalliques et comportera 1 voie de tramway, 1 piste cyclable et 1 piste pour piétons.
- **Début septembre** : évacuation du parapet nord sur le pont existant. Mise en place d'une rambarde provisoire. Incidence sur la circulation : 4 jours.
- **Début janvier 2011 jusqu'à fin octobre 2011** : Travaux d'infrastructures routières, réseaux et voirie.
- **Février/mars 2011** : pose de la voie ferrée.

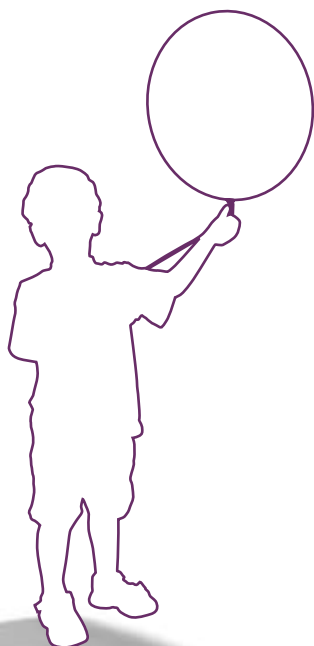
Toutes ces dates sont données à titre prévisionnel et risquent de subir quelques changements en tenant compte de l'évolution des travaux, des démarches administratives et des impondérables de chantier. Pour des raisons de sécurité et d'accessibilité, et afin de maintenir un double sens de circulation au niveau du chantier, certains travaux s'effectueront de nuit. Pour ces mêmes raisons, il est demandé à chacun d'entre nous de respecter l'environnement et l'activité du chantier. D'avance la mairie s'excuse pour tous les désagréments que ces travaux vont engendrer, tels les déplacements de camions, la circulation moins fluide des véhicules, le bruit et la poussière.



le programme

de la

fête nationale 2010



Repas

Paëlla, fromage, dessert et boisson : 15 €
Rue des Magnanarelles
Réservation jusqu'au 9 juillet au :
04 67 10 40 32 - 04 67 10 42 27
Nombre de place limité
Bar et petite restauration sur place
Défilé des enfants maquillés

18h30

Ouverture de la FêtNat des enfants

Clown échassier, sculpture de ballons, structure gonflable,
jeux en bois, maquillage par Anim'RJ
École des Garrigues - Plateau sportif

20h00

Démonstration et Initiation de Danse Country

Par l'association Arizona Kid - Rue des Magnanarelles



22h15

Embrassement de l'Hôtel de ville

23h00

Bal populaire par Anim'RJ

Rue des Magnanarelles



**Madame le Maire et l'ensemble de son Conseil Municipal
vous souhaitent de passer d'excellentes vacances**

Directeur de publication : Mme Danièle Santonja, *Maire de Juvignac* • **Rédaction :** Mme Florence Plays, *Adjoint au maire de Juvignac - Communication et Animation* - Mme Jocelyne Cavalié, *responsable de la communication* - Mme Béatrice Fuentes, *assistante à la communication* • **Conception :** www.visionsnouvelles.com • **Impression :** www.jf-impression.com

Mairie de Juvignac : 997, Les Allées de l'Europe Tél. : 04 67 10 42 42 - Fax : 04 67 10 40 49 • **Email :** info@ville-juvignac.fr • **Site internet :** www.ville-juvignac.fr

Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement

